



Envoyé en préfecture le 08/12/2023  
Reçu en préfecture le 08/12/2023  
Publié le 13/12/2023  
ID : 048-200069151-20231207-DELIB\_2023\_159-DE

République française  
Département de la Lozère  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 07 décembre 2023 à 18 heures

Date de Convocation 30 novembre 2023

<b>Membres en exercice : 35</b>  <b>Présents : 28</b> <b>Votants : 32</b> <b>Pour : 32</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	<p>L'an deux mille Vingt-trois et le 07 décembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p><b>Présents :</b> Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Maurice DUNY, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Cécile JASSAUD, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p><b>Représentés :</b> Patrick BOSC pouvoir à Alain CHMIEL, Michel COMMANDRE pouvoir à Daniel GIOVANNACCI, Francis DURAND pouvoir à Henri COUDERC, Bernard RIEU pouvoir à Christian ALBARIC,</p> <p><b>Excusés :</b> François ROUVEYROL, Emmanuel ADELY, Patrick BOSC, Michel COMMANDRE, Francis DURAND, Bernard RIEU, Jean WILKIN</p> <p><b>Absents :</b></p> <p><b>Présents non votants :</b></p>
--	---

Secrétaire de séance : Monsieur Damien ARMAND

**DELIB-2023-159 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX DU LAEP AVEC L'ASSOCIATION DES ASSISTANTES MATERNELLES CÉVENNES**

**Le Conseil communautaire,**

**CONSIDÉRANT** que le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) communautaire s'adresse aux familles et à leurs jeunes enfants et qu'il offre au sein d'un lieu convivial et ludique, l'opportunité de partager un temps privilégié avec son jeune enfant ou d'avoir des temps d'échanges avec d'autres parents, autour d'activités d'éveil, de temps de lectures ou de jeux. C'est encore un lieu gratuit, confidentiel, anonyme et sans inscription, bénéficiant d'un encadrement qualifié,

**CONSIDÉRANT** que l'association des Assistantes Maternelles des Cévennes œuvre en faveur de la petite enfance sur le territoire communautaire,

**CONSIDÉRANT** le projet de la mise à disposition des locaux du LAEP communautaire, situé Rue de la Serve – Parc Maury à Florac-Trois-Rivières, entre la Communauté de communes et l'association des Assistantes Maternelles des Cévennes, à compter du 7 Décembre 2023 et pour une durée d'un an.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le 13/12/2023



ID : 048-200069151-20231207-DELIB\_2023\_159-DE

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition du LAEP à titre gracieux à l'association des Assistantes Maternelles des Cévennes, afin de mutualiser l'utilisation d'un espace et de matériels adaptés en faveur de la petite-enfance,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention, ainsi que toute pièce nécessaire s'y rapportant.

**Le Président,**  
Henri COUDERC



**Le secrétaire de séance,**  
Damien ARMAND

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).